



École : _____
Bâtisse : _____

Élève:

Nom: _____
Prénom: _____

Classe : _____

Afin de pouvoir bénéficier du transport scolaire de courtoisie pour la prochaine année scolaire, ce formulaire doit être complété et transmis à l'école fréquentée à la date indiquée par l'école accompagné du chèque. Le coût est de 150\$ par an ou 20\$ par mois si le service débute après le 31 octobre. Le transport de courtoisie débutera au plus tard dans la semaine du 31 octobre.

Adresse principale

Le lieu d'embarquement et de débarquement sera fait à partir de la résidence principale

ADRESSE POUR À PARTIR DU

1.P/M
2.Père
3.Mère
 4.Tuteur
5.Élève

ou du _____

CETTE ADRESSE EST UTILISÉE POUR :

Le transport de l'élève :
L'envoi des documents par l'école (bulletins, etc):
L'envoi des documents par le ministère de l'Éducation :

No civique Genre Rue _____ No app. _____

VILLE _____ CODE POSTAL _____ No DE TÉLÉPHONE _____ No DE TÉLÉPHONE DE TRAVAIL (1) _____ POSTE _____

Si le lieu d'embarquement et de débarquement se fait à partir d'une autre adresse : _____ CETTE ADRESSE SERA UTILISÉE AUX PÉRIODES SUIVANTES:

No civique _____ Genre _____ Rue _____ No app. _____

VILLE _____ No de téléphone _____

Matin :
Soir :
Une semaine sur deux
Autre :

Signature d'un répondant: _____ Date _____

Nom et prénom: _____ Jour _____ Mois _____ Année _____

*** Politique de transport des élèves (extrait)**

7.3.2.4 Le transport de courtoisie est offert en priorité aux élèves :

- a) Du 1er cycle du primaire pour les élèves résidant à plus de 1,2 km de l'école;
- b) Du préscolaire;
- c) Du 1er cycle et du 2e cycle du primaire;
- d) Du 3e cycle du primaire (ayant une fratrie qui a déjà droit au transport scolaire);
- e) Du 3e cycle du primaire.

7.3.2.5 Le transport de courtoisie peut être réduit ou annulé en tout temps si la gestion du réseau des véhicules le requiert ou si le nombre d'élèves d'un parcours donné ayant droit au transport scolaire quotidien augmente et qu'il n'y a plus de place disponible.

7.3.2.6 Le coût du transport de courtoisie (matin et soir) est établi annuellement par la Commission scolaire.

À l'usage du service du Transport scolaire (STS)

Distance : _____ Décision _____

Signature: _____ Date: _____

Jour _____ Mois _____ Année _____